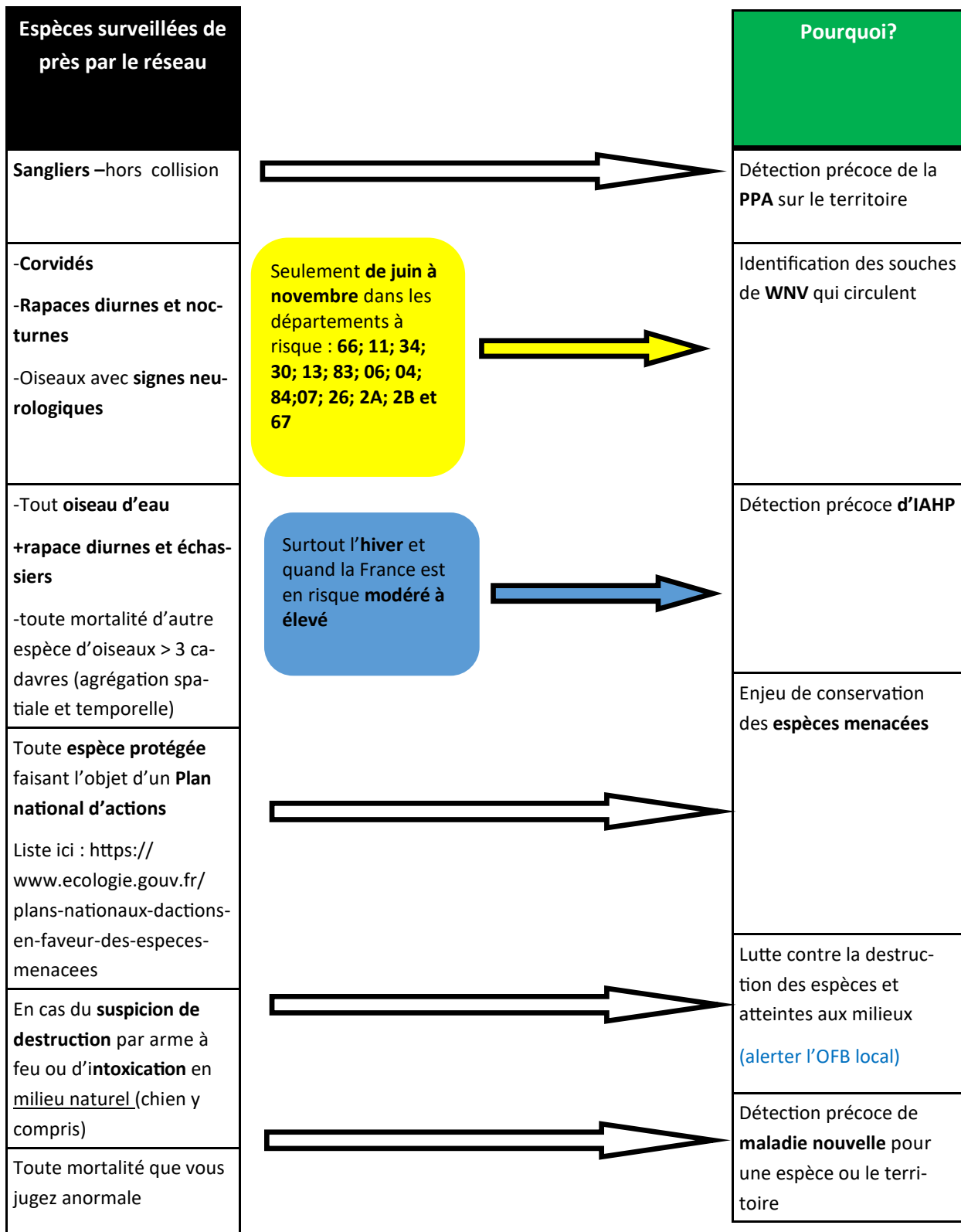




SAGIR : si l'on vous dépose ou si l'on vous signale un cadavre d'oiseau ou mammifère sauvage, que doit-on signaler en priorité aux interlocuteurs du réseau (FDC et OFB local)?



Sagir en quelques mots. Le réseau SAGIR est, un réseau national de surveillance événementielle des maladies de la faune sauvage libre. Il assure notamment la détection précoce de maladies à enjeu pour la conservation des espèces, la santé des animaux domestiques ou la santé publique et contribue à lutter contre les atteintes aux espèces sauvages. La détection précoce de ces maladies repose sur la détection de signaux de mortalité et morbidité anormaux et sur une démarche diagnostique dont l'objectif est de comprendre les processus morbides ayant abouti à la mort des animaux. Le réseau SAGIR est le fruit de la collaboration entre l'OFB et les fédérations de chasseurs. Pour le diagnostic, il s'appuie sur des partenaires de proximité, les laboratoires départementaux d'analyses vétérinaires, ainsi que sur des laboratoires spécialisés et de référence



Ne touchez pas le cadavre



Prenez des photos du site et du cadavre



Si possible, géocalisez-le

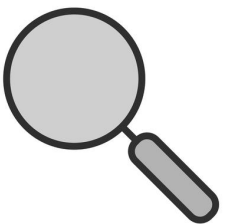


Si possible, rendez-le visible (marquage du site avec un fanion par exemple)



CONTACTER LES INTERLOCUTEURS DEPARTEMENTAUX DU RESEAU SAGIR

-le service départemental de l'OFB



Où trouver les coordonnées

-le service départemental de l'OFB

<https://ofb.gouv.fr/contacts-et-implantations>

-la fédération départementale des chasseurs

<https://www.chasseurdefrance.com/pratiquer/annuaire-des-federations/>